

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE  
VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël-Marie Clavet, préfet suppléant et maire de Petite-  
Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Noël Richard, maire de Grande-Vallée  
Denis Fortin, maire de Cloridorme  
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**2. RÉOLUTION 18-112 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
RÉUNION RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 12 septembre 2018 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 12 septembre 2018 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 11 juillet 2018
4. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 juillet 2018
5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 31 août 2018

**A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**

6. Acceptation des déboursés du mois de juillet 2018
7. Acceptation des déboursés du mois d'août 2018
8. Autorisation de signature de la modification à l'entente concernant la gestion des programmes de l'habitat et d'accessibilité afin d'introduire le programme **Petits établissements accessibles**
9. Embauche d'un(e) agent(e) de développement social (remplacement d'un congé de maternité)
10. Embauche d'un(e) préventionniste

**B) Aménagement – Urbanisme et Environnement**

11. Certificat de conformité : Règlement numéro 1156-11-34 : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1156-11 de la Ville de Gaspé
12. Avis de conformité aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire du projet de développement de la villégiature privé près de la route 198 et de la rivière York
13. Demande d'une nouvelle cartographie officielle des plaines inondables de la rivière au Renard et de la rivière de la Petite-Fourche (Corte-Real)

**C) Développement socioéconomique**

14. État des programmes d'aide financière
15. Dossier d'investissement :
  - a) Fonds de soutien aux projets structurants : Municipalité de Petite-Vallée – Remplacement de ponceau
16. Modification au budget 2018 du Fonds de soutien aux entreprises

**D) Autres dossiers**

17. Bureau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à Grande-Vallée
18. Autorisation de déposer une demande d'aide financière pour la réalisation d'une politique familiale à l'échelle de la MRC  
Reporté
19. Affaires nouvelles :
  - a) Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4
  - b) Programme des Partenaires dans la protection du climat de la FCM et de l'ICLEI – Gouvernements locaux pour la durabilité
20. Période de questions pour le public
21. Ajournement ou levée de la réunion

**3. RÉOLUTION 18-113 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 11 juillet 2018 soit et est adopté.

**4. RÉOLUTION 18-114 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 juillet 2018 soit et est adopté.

**5. RÉSOLUTION 18-115 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 31 août 2018 soit et est adopté.

**6. RÉSOLUTION 18-116 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de juillet 2018 suivant : MRC : 116 108,85 \$, TNO : 1 204,99 \$, Pompiers : 1 274,04 \$ et Sécurité publique : 526,95 \$ soient adoptés.

**7. RÉSOLUTION 18-117 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois d'août 2018 suivant : MRC : 260 443,78 \$, TNO : 30 681,32 \$, Pompiers : 2 675,57 \$ et Sécurité publique : 1 548,31 \$ soient adoptés.

**8. RÉSOLUTION 18-118 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA MODIFICATION À L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES DE L'HABITAT ET D'ACCESSIBILITÉ AFIN D'INTRODUIRE LE PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES**

CONSIDÉRANT la mise sur pied du programme *Petits établissements accessibles (PAE)* par la SHQ;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable de la mise en œuvre du programme sur son territoire au même titre que les autres programmes de la SHQ;

CONSIDÉRANT qu'une modification à l'Entente signée en 2007 est de mise pour intégrer ce nouveau programme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet, monsieur Daniel Côté, à signer la modification à l'entente concernant la gestion des programmes de l'habitat et d'accessibilité afin d'introduire le programme Petits établissements accessibles.

**9. RÉSOLUTION 18-119 : EMBAUCHE D'UN(E) AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (REPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)**

CONSIDÉRANT le départ de madame Valérie Legault en congé de maternité;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection propose une candidature de façon unanime;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de madame Christine Beaudoin à titre d'agente de développement social à compter du 24 septembre 2018, et ce pour la période du congé de maternité de madame Valérie Legault;

QUE le traitement salarial soit établi à l'échelon 1 pour la catégorie « Professionnel » niveau 2 de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

**10. RÉSOLUTION 18-120 : EMBAUCHE D'UN(E) PRÉVENTIONNISTE**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Étienne Couture;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection propose une candidature de façon unanime;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de monsieur Bruno Lévesque à titre de préventionniste à compter du 9 octobre 2018;

QUE le traitement salarial soit établi à l'échelon 8 pour la catégorie Préventionniste et coordonnateur du schéma de couverture de risques incendie de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

**11. RÉSOLUTION 18-121 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO 1156-11-34 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1156-11 DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Gaspé a adopté le règlement 1156-11-34 le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 1156-11-34;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 1156-11-34;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

**12. RÉSOLUTION 18-122 : AVIS DE CONFORMITÉ AUX OBJECTIFS DU SCHEMA ET AUX DISPOSITIONS DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉ PRÈS DE LA ROUTE 198 ET DE LA RIVIÈRE YORK**

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention reçu le 7 juin 2018 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) indiquant le tirage au sort de 14 terrains à des fins de villégiature privé sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC doit, dans les 120 jours qui suivent la signification de l'avis d'intervention à la MRC, donner son avis sur la conformité de l'intervention projetée au schéma;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QU' un avis de conformité aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire soit émis et qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit signifiée au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

**13. RÉSOLUTION 18-123 : DEMANDE D'UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE OFFICIELLE DES PLAINES INONDABLES DE LA RIVIÈRE AU RENARD ET DE LA RIVIÈRE DE LA PETITE-FOURCHE (CORTE-REAL)**

CONSIDÉRANT que suite aux inondations d'août 2007 ayant causé 2 morts, un comité d'experts formé par la Sécurité publique a été mandaté pour déterminer officiellement une cartographie de la plaine inondable dans les secteurs touchés;

CONSIDÉRANT que suite à ce sinistre, le ministère de la Sécurité publique et le Centre d'expertise hydrique du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ont déterminé une cartographie des zones inondables, cartographie faite en fonction d'une

seule zone correspondant à la dernière crue et classifiée de zone 0-100 ans de récurrence, approche considérée alors comme la moins compromettante pour les ministères concernés;

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-35 de la Ville de Gaspé, ainsi que ses résolutions 07-10-93 et 10-08-08 à l'intérieur desquelles elle demandait aux ministères concernés qu'une cartographie officielle soit effectuée et que cette dernière soit faite en fonction des cotes d'inondations de récurrence de 0-20 ans et 20-100 ans;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a prévu dans son budget 2018 une somme de 27,4 millions \$ sur cinq ans pour le projet Info-Crue qui doit délimiter des zones inondables en les cartographiant;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a reçu en mars 2018 un chèque de 1 000 000 \$ pour la confection de trois cartographies de plaines inondables compte tenu des événements d'août 2007 à Gaspé, nous souhaitons que les secteurs de Rivière-au-Renard et de Corte-Real doivent également être considérés en priorité dans le projet Info-Crue du MDDELCC et d'Ouranos ou tout autre programme;

CONSIDÉRANT que la méthode de récurrence de crues 20 et 100 ans ne tient pas compte de la mobilité de la rivière et certaines zones inondables ne sont pas reconnues, l'utilisation complémentaire d'une approche hydrogéomorphologique pour caractériser la zone inondable serait pertinente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au MDDELCC, au MSP et à Ouranos que soit réalisée une nouvelle cartographie de ses zones inondables dans le cadre du projet Info-Crue ou tout autre programme.

#### **14. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE**

Point d'information.

#### **15. DOSSIER D'INVESTISSEMENT :**

##### **A) RÉSOLUTION 18-124 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE – REMPLACEMENT DE PONCEAU**

CONSIDÉRANT que la MRC a réservé un budget de 200 000 \$ réparti entre les cinq municipalités de son territoire pour des projets de développement municipaux;

CONSIDÉRANT le projet déposé par la municipalité de Petite-Vallée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accorde un montant de 40 000 \$ à la municipalité de Petite-Vallée pour son projet de remplacement de ponceau en milieu forestier;

QUE cette somme soit imputée au Fonds de soutien aux projets structurants et assumée par les *Revenus reportés – Transfert CLD* (55.16000).

**16. RÉOLUTION 18-125 : MODIFICATION AU BUDGET 2018 DU FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un budget de 125 000 \$ pour le Fonds de soutien aux entreprises en 2018;

CONSIDÉRANT que ce budget a été accordé en totalité;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires sont disponibles au niveau des Revenus reportés – Transfert CLD;

CONSIDÉRANT que cette somme doit obligatoirement être utilisée en fonction des critères du Fonds de développement des territoires (FDT);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé affecte une somme supplémentaire de 50 000 \$ au budget du Fonds de soutien aux entreprises, le tout via les Revenus reportés – Transfert CLD (comptes 55.16000).

**17. RÉOLUTION 18-126 : BUREAU DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS À GRANDE-VALLÉE**

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'a pas renouvelé le bail du local qu'il occupait à Grande-Vallée;

CONSIDÉRANT qu'une seule ressource demeure disponible dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a des raisons de croire que l'orientation du ministère est la fermeture de ce bureau;

CONSIDÉRANT que ce territoire est actuellement couvert par le bureau de Gaspé et que le déploiement n'est pas adéquat;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie la municipalité de Grande-Vallée et demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de maintenir l'ouverture du bureau de Grande-Vallée et que deux agents y soient en place afin de couvrir adéquatement le territoire.

**18. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE À L'ÉCHELLE DE LA MRC**

Reporté.

**19. AFFAIRES NOUVELLES :**

**A) RÉOLUTION 18-127 : FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR), VOLET 4**

CONSIDÉRANT le volet 4 du Fonds d'aide aux initiatives régionales;

CONSIDÉRANT que la somme dévolue pour le soutien au développement des municipalités locales est répartie comme suit :

Cloridorme :	10 000 \$
Gaspé :	40 000 \$
Grande-Vallée :	10 000 \$
Murdochville :	10 000 \$
Petite-Vallée :	10 000 \$

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Denis Fortin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet à signer le protocole d'entente du Fonds d'aide aux initiatives régionales avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

**B) RÉOLUTION 18-128 : PROGRAMME DES PARTENAIRES DANS LA PROTECTION DU CLIMAT DE LA FCM ET DE L'ICLEI – GOUVERNEMENTS LOCAUX POUR LA DURABILITÉ**

ATTENDU qu'il est clairement établi que les changements climatiques augmentent la fréquence des événements climatiques extrêmes et présentent d'autres risques, tels les sécheresses, les incendies de forêt, le rehaussement du niveau des mers, etc., menaçant sérieusement notre environnement naturel, notre santé, nos emplois et notre économie;

ATTENDU que l'Accord de Paris conclu en 2016 par plus de 190 pays dont le Canada comporte l'engagement de limiter à moins de deux degrés Celsius l'augmentation globale de la température et de poursuivre des efforts pour la limiter à 1,5 degré Celsius, dans le but d'éviter les effets les plus graves des changements climatiques;

- ATTENDU que la contribution des gouvernements locaux est essentielle au succès de la mise en œuvre de l'Accord de Paris;
- ATTENDU que les villes et collectivités du Canada exercent une influence sur environ 50 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) et qu'elles initient les pratiques les plus systémiques au pays en matière de réduction du carbone : construction de bâtiments plus efficaces, rénovation écoénergétique de bâtiments, systèmes énergétiques communautaires, infrastructures de transport actif, de transport collectif électrique et de recharge des véhicules électriques, gestion des déchets presque sans émissions de GES, gestion efficace des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, etc.;
- ATTENDU que l'investissement dans ce type de mesure permet aussi de réduire les charges d'exploitation, de soutenir les municipalités dans le maintien et la planification de services collectifs, de préserver la santé publique, de soutenir le développement de collectivités durables, d'augmenter la résilience de la collectivité et de réduire sa vulnérabilité aux tensions environnementales, économiques et sociales;
- ATTENDU que plusieurs gouvernements et organismes nationaux et internationaux ont réclamé une plus grande collaboration de l'ensemble des partenaires afin d'atteindre les cibles de réduction, notamment le Caucus des maires des grandes villes du Canada, qui appuie l'établissement de cibles contraignantes de réduction des émissions aux échelles municipales, nationales et internationales, ainsi que l'élaboration de plans d'action visant à réduire les émissions, l'identification des risques et des mesures d'atténuation, de même que la production périodique de rapports sur les émissions municipales de GES;
- ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'ICLEI, gouvernements locaux pour la durabilité ont créé le programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES;
- ATTENDU que plus de 300 gouvernements municipaux, de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme des PPC depuis sa création en 1994;
- ATTENDU que chaque membre des PPC s'engage à viser, à l'horizon de 2030, une cible de réduction des émissions de GES de la collectivité correspondant à 30 % de moins que les niveaux enregistrés en 2005, et une cible similaire ou plus ambitieuse de réduction des émissions provenant des activités municipales, en plus d'envisager l'adoption d'une cible de réduction encore plus ambitieuse de 80 % d'ici 2050 pour les deux types d'émissions;

ATTENDU que le programme des PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévisions des émissions de GES, l'établissement d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

ATTENDU que les membres des PPC s'engagent à franchir les cinq étapes au cours des dix années suivant leur adhésion au programme et à soumettre un rapport sur leurs progrès au moins tous les deux ans;

ATTENDU que les membres des PPC acceptent la possibilité d'être exclus du programme après un préavis écrit du secrétariat des PPC s'ils ne soumettent pas à temps les rapports qui sont exigibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicia Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé endosse l'engagement du gouvernement du Canada aux termes de l'Accord de Paris de limiter à moins de deux degrés Celsius l'augmentation globale de la température et de poursuivre des efforts pour la limiter à 1,5 degré Celsius;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé examine les lignes directrices décrivant les avantages et les responsabilités des membres des PPC et qu'elle communique ensuite à la FCM son intention de participer au programme et son engagement à franchir les étapes du cadre en cinq étapes du programme des PPC;

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé charge les personnes suivantes :

a) Employé municipal (Nom) Pascal C. Savard  
(Numéro de téléphone) 418-368-7000 poste 232  
(Adresse de courriel) [pascal.caron-savard@cotedegaspe.ca](mailto:pascal.caron-savard@cotedegaspe.ca)

b) Élu municipal (Nom) Daniel Côté  
(Numéro de téléphone) 418-368-2104  
(Adresse de courriel) [daniel.cote@ville.gaspe.qc.ca](mailto:daniel.cote@ville.gaspe.qc.ca)

afin de surveiller la mise en œuvre des activités liées aux étapes du programme des PPC et d'agir comme personnes-ressources de la municipalité en rapport avec le programme.

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

La période de questions débute à 17 h 7 et se termine à 17 h 9.

## **21. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Sur proposition de monsieur Noël Richard, la réunion est levée à 17 h 10.

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général